

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 18 septembre 2007 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents :**

Beaulieu, Céline	Langevin, Nicole
Blais, Maurice	Legault, Carol
Foisy, Jean-François	Ouellet, Yvan
Gagné, Doris	Parkinson, Merle

**Étaient absents :**

Ducharme, Marcel	Sabourin, Nicole
Lachapelle, Thérèse	Thiffault, Daniel
Martineau, Mario	

**Personnes ressources :**

Dupont, Bernard	Marcoux, Laurent
Boisvert, Michel	Piché, Claude
Coutu, Michel	Thompson-Trudeau, Joyce

**Secrétaire-rédactrice :**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Merle Parkinson et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2007-06-20 et adoption et suivis du compte rendu de la séance de travail du 2007-08-08
4. Information du président-directeur général
  - 4.1 Information générale
  - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Suivis des commissions et comités du conseil d'administration
6. Parole à l'assemblée
7. Présentation des nouvelles dispositions de la Loi de la protection de la jeunesse
8. Crédits régionaux 2007-2008
9. Plan d'investissement - Budget de développement 2007-2008
10. Adoption du rapport annuel de gestion 2006-2007 de l'Agence
11. Présentation et adoption du rapport annuel sur la procédure d'examen des plaintes 2006-2007 de l'Agence
12. Déploiement du Dossier de Santé du Québec (DSQ)
13. Formation d'un comité ad hoc du conseil d'administration sur l'autoévaluation des saines pratiques de gestion
14. Divers
15. Date de la prochaine rencontre
16. Levée de la séance

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-33**

### **3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2007-06-20 ET ADOPTION ET SUIVIS DU COMTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 2007-08-08**

#### **Procès-verbal de la séance régulière du 2007-06-20**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2007 tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-34**

##### **Suivis du procès-verbal**

Tous les suivis ont été faits.

#### **Compte rendu de la séance de travail du 2007-08-08**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le compte rendu de la séance de travail du 8 août 2007 tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-35**

##### **Suivis du compte rendu**

Le suivi est inscrit à l'ordre du jour de la présente rencontre.

### **4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **4.1 Information générale**

Le président-directeur général, monsieur Jean-François Foisy a tenu à préciser que les budgets de développement n'ayant pas été officiellement annoncés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le conseil d'administration procédera néanmoins à l'adoption du plan d'investissement demandé par le ministère.

#### **4.2 Suivis de la parole à l'assemblée**

Le président-directeur général a précisé que le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière a complété l'implantation de la première phase de 36 lits de soins de longue durée dans l'ancienne installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

### **5. SUIVIS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **5.1 Comité de vigilance et de la qualité**

Le Comité de vigilance et de la qualité a récemment tenu une rencontre au cours de laquelle il a notamment pu assurer un suivi des plaintes et prendre connaissance des conclusions rendues dans les dossiers depuis le début de l'année. Le comité a également analysé le rapport annuel sur la procédure d'examen des plaintes, en plus d'effectuer le suivi des plans d'action en cours concernant les dossiers problématiques.

### **6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Le conseil a entendu monsieur Robert Patenaude, représentant syndical du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière au sujet de la deuxième phase de 36 lits dans l'ancien hôpital Le Gardeur. M. Patenaude s'est dit inquiet que les budgets de fonctionnement se fassent attendre. Il craint un impact sur l'équilibre budgétaire du CSSS. Le président-directeur général, M. Foisy, a répondu que normalement, lors de telles annonces, on s'assure qu'il y ait des budgets de

fonctionnement. Il a en outre précisé que l'Agence n'avait pas l'intention de demander un plan de redressement au CSSSSL.

Madame Michelle Bois, de l'organisme Accès Maisons de naissance Lanaudière, a demandé l'assistance de l'Agence dans ses démarches pour doter la région d'une maison de naissance. Il n'y a pas de demande d'implantation sur le territoire mais l'Agence a assuré madame Bois de son soutien, ne serait-ce que pour l'éclairer dans le processus pour réaliser un tel projet.

Monsieur Alain Labelle, représentant le syndicat des répartiteurs (services ambulanciers), a demandé des informations sur l'état d'avancement des travaux pour doter les régions de Lanaudière et des Laurentides d'une centrale de communication santé. Un suivi sera fait à la prochaine réunion mais dans l'immédiat, le président-directeur général a tenu à assurer que ce dossier était prioritaire pour les deux agences. Monsieur Stéphane Rainville, vice-président du syndicat des employés techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ), a renchéri en disant que les membres voulaient être certains que le projet serait mené à terme.

## 7. PRÉSENTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le directeur de la Protection de la jeunesse dans la région de Lanaudière, monsieur Yves Lavoie, a présenté les principales modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse, lesquelles modifications permettront entre autres d'assurer une meilleure stabilité et une continuité des liens pour les enfants en besoin de protection.

## 8. CRÉDITS RÉGIONAUX 2007-2008

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration, à sa séance du 8 mai 2007 (résolution ASSSL-2007-16), a autorisé la répartition de l'enveloppe récurrente de crédits pour les établissements publics et privés conventionnés seulement ;

**CONSIDÉRANT** que le MSSS a confirmé l'ensemble des crédits pour un total de 584,3 M\$, dont 539 415 636 \$ en crédits nets ;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste une somme de 62 658 713 \$ à répartir pour la reconduction des allocations aux organismes communautaires, aux services préhospitaliers, aux groupes de médecine familiale, au technocentre régional, aux fonds affectés concernés et pour les crédits régionaux protégés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la répartition budgétaire qui suit et **D'AUTORISER** les engagements et transferts requis ;

Organismes communautaires	17 268 590 \$
Groupes de médecine familiale	2 183 291 \$
Services préhospitaliers d'urgence	11 841 620 \$
Technocentre régional	1 035 524 \$
Service régional des admissions	339 714 \$
Programme d'aide P.A.P.A. – transfert à l'Agence	69 261 \$
Approvisionnement en produits sanguins	8 461 532 \$

Crédits régionaux protégés :

• Formation conventions collectives	147 937 \$
• Personnel infirmier	270 950 \$
• Adaptation main-d'œuvre	46 294 \$
• Formation ministérielle réseau	44 437 \$
• Prévention des grossesses (É-SPU-1-03)	2 518 \$
• Système de sang	11 037 \$
• Boni forfaitaire des cadres du réseau	404 881 \$
• Aide à l'action concertée	88 184 \$
• Ressource alco-toxico	33 916 \$
• Services à domicile	94 905 \$
• Soutien intégration enfants	10 407 \$
• Priorités régionales (ententes spécifiques)	35 000 \$
• Y'a personne de parfait (Y'APP)	2 150 \$

• Prévention suicide (DSS)	28 266 \$	
• Prévention suicide (DSPÉ)	34 192 \$	
• Organisation des services (formation santé mentale)	55 305 \$	
• Promotion régionale toxico	5 000 \$	
• Récupération Programme d'aide pers. fam. et comm. (PAPFC)	175 000 \$	
• Main-d'œuvre	45 227 \$	
• Pavillon de l'Harmonie (NR – répétitif)	7 400 \$	
• Pavillon du Nouveau point de vue	507 371 \$	
• Services en audiologie	23 427 \$	
• Prog. national immunisation soutien vaccination	122 345 \$	
• Équité 2007 – Établissements publics	14 534 635 \$	
• Transfert du SPU	282 575 \$	
• Hébergement longue durée	140 000 \$	
• Lits de désengorgement Alexandre-Archambault	200 000 \$	
• Effet du vieillissement de la population	521 322 \$	
• Modèle organisationnel – ress. informationnelles pour région	75 000 \$	
• Soutien logistique – réseau informatique	50 000 \$	
• Projet régional de consolidation des ress. informationnelles	284 000 \$	
• Ajustement des cibles déficitaires	207 152 \$	
• Priorités régionales	612 647 \$	
• Mesures reliées au Sida	128 116 \$	
• Lutte au tabagisme	51 165 \$	
• Programme d'aide aux joueurs pathologiques (NR)	508 029 \$	
• Établissements privés conventionnés	172 275 \$	
• Équité 2007 – établissements privés conventionnés	801 931 \$	
Annualisation des développements 2004-2005		
• Urgence et vigie sanitaire maladies infectieuses	16 076 \$	
• Prévention des chutes à domicile	12 861 \$	
• Activités de cessation tabagique en CSSS	77 892 \$	
• Prévention des chutes – volet centre d'action bénévole	16 143 \$	
Annualisation des développements 2005-2006		
• Prévention suicide Mikon	20 000 \$	
• Intégration de 3 lits au budget du CHSLD Vigi Yves-Blais	89 790 \$	
• Intégration de 12 lits au budget du CHSLD Côté Boisée	359 160 \$	
• SR Puces – Chèques emploi service	105 606 \$	
• Suivi intensif personnes suicidaires amorcé en 2004-2005	25 678 \$	
• Solde des coûts Alexandre-Archambault	169 549 \$	
Annualisation des développements 2006-2007		
• Fonds spécial multicientèle	279 230 \$	
• Coordination prog. d'intervention crise		
• et suivi intensif dans le milieu (PICSIM)	85 000 \$	
• Éducateurs – Centres jeunesse	225 000 \$	
• Intervenants en CSSS	225 000 \$	
Dépenses de nature capitalisable	(1 012 800 \$)	
		21 459 181 \$
		<b><u>62 658 713 \$</u></b>

**DE MANDATER** le président-directeur général pour autoriser toute répartition spécifique pour les organismes communautaires, les transporteurs ambulanciers, les groupes de médecine familiale et les crédits protégés.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSSL 2007-36**

### **9. PLAN D'INVESTISSEMENT – BUDGET DE DÉVELOPPEMENT 2007-2008**

**CONSIDÉRANT** les budgets de développement récurrents et non récurrents annoncés en juillet 2007;

**CONSIDÉRANT** que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière doit soumettre un plan d'investissement au ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'utilisation des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT** que ce plan d'investissement devra par la suite être traduit dans les ententes de gestion conclues avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et avec les établissements;

**CONSIDÉRANT** que ce plan d'investissement nécessite l'utilisation d'une portion de 323 451 \$ du budget non récurrent annoncé de 565 451 \$ pour financer certaines mesures récurrentes sur base déboursée en 2007-2008;

**CONSIDÉRANT** que le solde du budget non récurrent (242 000 \$) doit servir au financement des mesures de rétention du personnel durant la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le Plan d'investissement 2007-2008 et de le soumettre à l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**DE FINALISER** les ententes de gestion avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements en fonction des dispositions de ce plan;

**D'ALLOUER** les budgets de développement sur base déboursée et annualisée en fonction de ce plan;

**D'ALLOUER** une portion de 323 451 \$ du budget non récurrent de 565 451 \$ pour compléter le financement des mesures récurrentes sur base déboursée;

**D'ALLOUER** le solde de 242 000 \$ du budget non récurrent pour le financement des mesures de rétention du personnel conformément aux directives du ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-37**

### **10. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2006-2007 DE L'AGENCE**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux de présenter un rapport annuel de gestion de l'Agence ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le rapport annuel de gestion 2006-2007 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière ;

**DE TRANSMETTRE** ce rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les meilleurs délais ;

**DE MANDATER** le président-directeur général pour s'assurer qu'une présentation du rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence soit faite aux membres du conseil d'administration lors de la prochaine séance régulière du conseil d'administration.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-38**

### **11. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES – RAPPORT ANNUEL 2006-2007 DE L'AGENCE**

**CONSIDÉRANT** l'article 76.12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui précise que chaque agence doit transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, une fois par année, un rapport faisant état de l'ensemble des rapports des établissements et du bilan des activités du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services;

**CONSIDÉRANT** que le présent rapport présente une synthèse de l'ensemble des plaintes adressées et traitées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance et de la qualité d'adopter le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2006-2007 de l'Agence.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nicole Langevin et appuyée par madame Doris Gagné **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2006-2007 de l'Agence ;

**DE TRANSMETTRE** ce rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux dans les meilleurs délais.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-39**

### **12. DÉPLOIEMENT DU DOSSIER DE SANTÉ DU QUÉBEC (DSQ)**

**CONSIDÉRANT** que le Dossier de santé du Québec est un outil qui permettra de rendre accessible électroniquement aux professionnels de la santé habilités, certaines informations cliniques pertinentes pour le suivi et la prise en charge des patients, quel que soit le lieu où le patient recevra des services de santé à travers le Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le Dossier de santé du Québec a comme principal objectif de soutenir le continuum de soins et services en facilitant la circulation et le partage d'informations cliniques tout en assurant un très haut niveau de sécurité quant à la confidentialité de l'information ;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) introduit la mise en place d'une infrastructure à clé publique afin, notamment, d'assurer la sécurité juridique et technique des communications au moyen de documents technologiques dans le secteur de la santé et des services sociaux et qu'elle énonce les rôles et responsabilités des intervenants concernés et leur mode de désignation tout en définissant les règles de sécurité pertinentes ;

**CONSIDÉRANT** que la loi prévoit les modalités de conservation de certains renseignements de santé concernant une personne qui y consent ;

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement des travaux déjà réalisés dans la région de Lanaudière en matière de numérisation et d'interopérabilité des systèmes ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière doit formellement s'engager au déploiement du Dossier de santé du Québec par résolution de son conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses non récurrentes à venir pour le déploiement et le maintien de la solution feront l'objet de travaux ultérieurs et d'ententes entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Agence et les établissements utilisateurs, quant à la part de contribution de chacun, en tenant compte également des gains d'utilisation des systèmes mis en place ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE PROCÉDER** à la mise en œuvre du Dossier de santé du Québec dans la région de Lanaudière en conformité des dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) et suivant le programme de déploiement établi par le ministère de la Santé et des services sociaux ;

**DE MANDATER** le président-directeur général de l'Agence à donner les suites pertinentes à la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-40**

### 13. FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AUTOÉVALUATION DES SAINES PRATIQUES DE GESTION

**CONSIDÉRANT** la participation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière au projet pilote d'autoévaluation des saines pratiques de gestion initié par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que le cadre de référence sur les pratiques de saine gestion pour les agences de santé et de services sociaux prend en compte les responsabilités découlant de la *Loi sur l'administration publique*, la *Loi sur la santé et les services sociaux* et les autres lois connexes;

**CONSIDÉRANT** que la grille d'autoévaluation des pratiques de gestion a été élaborée en conformité avec les principes de saine gestion généralement reconnus par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE PROCÉDER** à l'autoévaluation des pratiques de gestion de l'Agence en utilisant le cadre de référence sur les pratiques de gestion en conformité avec les principes de saine gestion généralement reconnus par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec;

**DE CONSTITUER** un comité ad hoc formé de deux membres du conseil d'administration, du président-directeur général et de l'équipe de direction pour procéder à cette autoévaluation;

**DE NOMMER** monsieur Maurice Blais et madame Céline Beaulieu comme représentants du conseil d'administration sur ce comité;

**DE PRÉSENTER** ultérieurement au conseil d'administration la synthèse des constats et recommandations du comité.

#### RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-41

### 14. DIVERS

Aucun dossier.

### 15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 24 octobre 2007.

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 10.



Maurice Blais  
Président



Jean-François Foisy  
Secrétaire